



6. Dans le domaine de la gouvernance politique, la constitution fait clairement référence à la transparence lorsqu'elle affirme que « seuls le travail opiniâtre ainsi que la gestion rigoureuse et transparente de la chose publ

sociopolitique. On note aussi une faiblesse notoire dans la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

11. Dans le domaine de la promotion de la femme, du genre et de l'égalité des sexes, en dépit des efforts qu'il convient de saluer, il reste encore beaucoup à faire notamment en ce qui concerne le statut juridique des femmes, leur accès à la justice, aux

l'efficacité, la satisfaction du citoyen, la participation, et la primauté du droit. A cet égard, il convient de promouvoir le développement d'une nouvelle culture administrative centrée sur les valeurs éthiques du travail, de mérite, de respect du service public, ainsi que du contrôle systématique à tous les niveaux, de gestion administrative, de reddition des comptes, d'obligation des résultats et de sanction (positive ou négative).

16. Déconcentration, décentralisation et gouvernance locale. En dépit de la priorité accordée à la décentralisation par les pouvoirs publics, l'organisation administrative centrafricaine est marquée par une forte centralisation, une répartition

recommandations du Dialogue National, un Conseil Economique et Social et une

